



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2026/184

Objet : Acceptation du don d'un piano au profit de la commune de Ris-Orangis

Séance du mercredi 8 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 8 juillet, à 18 h 44, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 2 juillet 2026, se sont réunis au nombre de 31, à la salle Bruno Latour, 10 place Jacques Brel, sous la présidence de Madame Sonia Benameur, Maire.

**Nombre de
membres**

En exercice : 39

Présents à la
séance : 31

Excusés
représentés : 7

Absent : 1

* Arrivée après l'appel des
membres du Conseil municipal et
avant le vote du point n°1 inscrit à
l'ordre du jour

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers
Municipaux :**

Sonia Benameur, Phu Hien Nguyen, Zahira Kada, Pierre Basbagill, Magali Lourtil-Martinelli, Séverin Yapou, Stéphanie Boisseau, Bilal Moumni, Dicle Yildirim-Bakir, Thomas Merabli, Nadia Ourbia, Eric Thebault, Wafae Amar, Céline Fourti, Denis Chartier, Carole Diaz, Etienne Combrisson, Farida Ouaret, Yannick Lefranc, Virginie Orus, Julien Baril, Waqas Zahid-Latif, Christian Matshiam, Sonia Abrunhosa, Ely Miranda, Serge Mercieca, Souad Medani, Kykie Basseg*, Nicolas Garcia, Magaly Lefebvre, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Christophe Fouley à Thomas Merabli, Claudine Lechopier à Etienne Combrisson, Hafida Khamari à Carole Diaz, Allan De Araujo à Bilal Moumni, Gilles Melin à Serge Mercieca, Stéphane Raffalli à Souad Medani, Sophie Kelkoulà à Magaly Lefebvre

Absents :

Lina Kissa

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance. Monsieur Ely Miranda est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
8 juillet 2026
DÉLIBÉRATION
N°2026/184

Objet : Acceptation du don d'un piano au profit de la commune de Ris-Orangis

Culture, Vie Associative et Evènements

LE CONSEIL,

SUR proposition de Madame Sonia BENAMEUR, Maire de Ris-Orangis, de Madame Magali LOURTEL-MARTINELLI Adjointe au Maire chargée de la culture, des écoles, des collèges, du lycée et de l'enseignement supérieur, et de Madame Virginie ORUS, Conseillère municipale chargée de l'accès à la culture,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la déclaration de donation de Madame Mary STERN, en date du 5 juin 2026,

VU l'avis de la Commission Vie Associative, Culturelle et Sportive en date du 23 juin 2026,

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de construire une politique culturelle ambitieuse, favorisant l'accès à la pratique artistique pour tous les habitants de Ris-Orangis,

CONSIDÉRANT que Madame Mary STERN a proposé de faire don d'un piano à la commune,

CONSIDÉRANT que l'acquisition de cet instrument par voie de don constitue une opportunité de mettre à disposition des Rissois un outil d'apprentissage et de pratique musicale,

CONSIDÉRANT que cette donation est effectuée dans le souhait que cet instrument puisse continuer à être utilisé à des fins pédagogiques, culturelles et artistiques au bénéfice de la collectivité et des habitants de la Ville de Ris-Orangis.

CONSIDÉRANT que ce piano sera installé au 10 place Jacques-Brel et pourra faire l'objet de prêts auprès des partenaires culturels de la ville,

APRÈS DÉLIBÉRATION

ACCEPTE le don d'un piano consenti par Madame Mary STERN au profit de la commune de Ris-Orangis.

ACCEPTE que les frais de déplacement du piano jusqu'au 10 place Jacques Brel soient pris en charge par la Commune.

DÉCIDE que cet instrument installé au 10 Jacques Brel sera à destination des habitants souhaitant s'initier ou se perfectionner à la pratique du piano, et pourra faire l'objet de prêts ponctuels auprès des partenaires culturels de la ville dans des conditions assurant la préservation de l'équipement et qu'il conviendra de définir ultérieurement

2026/

PRÉCISE que les modalités de prêt donneront lieu à l'établissement d'une convention.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette donation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Sonia Benameur
Maire de Ris-Orangis
Vice-Présidente de la Communauté
d'Agglomération Grand Paris Sud

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **16 JUIL. 2026**

Publié le : **16 JUIL. 2026**

Notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification. Le Tribunal Administratif de Versailles peut aussi être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur www.telerecours.fr

